



**RESULTATS DE LA CONSULTATION
ORGANISEE PAR LE MEDEF
AUPRES DES ENTREPRISES
DE TERRAIN SUR LA REVISION
DE LA 2^{ème} LOI SUR LES 35 HEURES**

novembre 2000

METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION

Consultation effectuée par : le MEDEF

Date d'administration : du 22 septembre au 31 octobre 2000

Echantillon : 8113 questionnaires distribués par le MEDEF et réceptionnés par ses soins ont été saisis et transmis à Ipsos pour exploitation.

Méthode : Questionnaire envoyé par les MEDEF territoriaux et les branches professionnelles aux chefs d'entreprise adhérents.

**DEMANDE DE MORATOIRE
POUR LA DEUXIEME ETAPE DE LA LOI AUBRY**

Question : *Pour éviter la mise en œuvre des dispositions pénalisantes de la 2^{ème} étape de la loi, êtes-vous favorable à un moratoire ?*

Base : ensemble

	ENSEMBLE Base : 8 113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2 877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3 936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Oui	84	88	85	75
• Non	5	3	5	10
– (NR)	11	9	10	15
	100	100	100	100

Commentaire : *massivement, les chefs d'entreprise consultés demandent un moratoire de la loi ou son assouplissement (voir fiche 3).*

REVISIONS PRIORITAIRES DE LA LOI AUBRY

Question : *Indiquez en les classant par ordre de priorité les révisions fondamentales à apporter à la loi*

Base : ensemble

	Classé en 1^{ère} priorité	Classé en 2 ^{ème} priorité	Classé en 3 ^{ème} priorité	Classé dans les 3 premières priorités
	%	%	%	%
• La possibilité d'augmenter effectivement le volume du contingent d'heures supplémentaires	22	14	11	47
• La pérennisation du dispositif actuel de majoration des heures supplémentaires limité à 10% pour les heures comprises entre 35 et 39 heures	22	19	9	50
• La possibilité d'accéder directement à l'annualisation en l'absence d'accord collectif	10	7	8	25
• La suppression de la majoration de 25% pour les heures complémentaires dépassant 10% de la durée du travail prévue par le contrat en cas de travail à temps partiel	7	10	10	27
• L'élargissement aux salariés dont la durée de travail n'est ni mesurable ni contrôlable des dispositions applicables aux cadres dirigeants	7	7	8	22
• Possibilité de comptabiliser l'ensemble des périodes non travaillées (jours fériés, congés supplémentaires ...) comme éléments de réduction de la durée de travail	6	8	10	24
• Généralisation de la possibilité de décompte en jours de la durée du travail	3	5	6	13
• La possibilité d'accéder directement au décompte en jours de la durée du travail en l'absence d'accord collectif	2	4	5	11
• L'élargissement des possibilités de faire effectuer la formation professionnelle en dehors du temps de travail	2	5	7	14
• Autres	5	1	-	6
– (NR)	23	25	28	22
	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Total supérieur à 100 en raison d'ex-aequo et des réponses multiples

Commentaire : *les heures supplémentaires viennent très largement en tête des révisions à apporter à la loi.*

**NIVEAU DE GENE OCCASIONNEE
PAR LA LIMITATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Question : *Etes-vous gêné par la limitation du recours aux heures supplémentaires ?*

Base : ensemble

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Oui	64	62	68	58
• Non	23	21	23	32
– (NR)	13	17	9	10
	100	100	100	100

Commentaire : *aujourd'hui les chefs d'entreprise ayant répondu à la consultation du MEDEF, se déclarent massivement entravés dans leur capacité de production, qu'ils soient gênés par la limitation du recours aux heures supplémentaires (64%) ou évoquent des difficultés de recrutement (83% selon la fiche 5).*

NIVEAU DE DIFFICULTES POUR LE RECRUTEMENT
--

Question : *Eprouvez-vous des difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée?*

Base : ensemble

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Oui	83	79	87	85
• Non	8	9	7	9
– (NR)	9	12	6	6
	100	100	100	100

**INCIDENCE DE LA LOI AUBRY
SUR LE CLIMAT SOCIAL DE L'ENTREPRISE
PAR CATEGORIE DE SALARIES**

Question : *Quelle est l'incidence de la loi sur les 35 heures sur le climat social dans votre entreprise ?*

Base : ensemble

**EN CE QUI CONCERNE
LES OUVRIERS ET LES EMPLOYES**

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Hausse	7	4	8	11
• Sans effet	32	31	34	30
• Baisse	36	26	42	44
– (NR)	25	39	16	15
	100	100	100	100

**INCIDENCE DE LA LOI AUBRY
SUR LA COMPETITIVITE DE L'ENTREPRISE**

Question : *Incidence de la loi Aubry sur la compétitivité de votre entreprise ?*

Base : ensemble

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Hausse	2	2	2	2
• Sans effet	13	11	14	16
• Baisse	66	58	71	72
– (NR)	19	29	13	10
	100	100	100	100

**INCIDENCE DE LA LOI AUBRY
SUR L'EMPLOI DE L'ENTREPRISE**

Question : *Incidence de la loi Aubry sur l'emploi dans votre entreprise ?*

Base : ensemble

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Hausse	14	7	17	30
• Sans effet	39	35	44	39
• Baisse	26	28	26	19
– (NR)	21	30	13	12
	100	100	100	100

Commentaire : *on attendait que la loi des 35 heures favorise l'emploi, dans les faits, elle gêne la compétitivité des entreprises : pour seulement 14% des entreprises ayant répondu à la consultation, la loi Aubry sur les 35 heures a un effet positif sur l'emploi, 39% la jugent « sans effet » et 26% vont même jusqu'à considérer son effet comme négatif.*

**HYPOTHESE DE DELOCALISATION
SUITE A LA LOI AUBRY**

Question : *Envisagez-vous, du fait de la loi Aubry, la délocalisation de tout ou partie ... ?*

Base : ensemble

... DE VOTRE ACTIVITE

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Oui	16	12	18	22
• Non	64	61	67	65
– (NR)	20	27	15	13
	100	100	100	100

... DE VOS INVESTISSEMENTS

	ENSEMBLE Base : 8113 %	ENTREPRISES		
		Moins de 20 salariés Base : 2877 %	De 20 à 199 salariés Base : 3936 %	200 salariés et plus Base : 748 %
• Oui	20	19	21	24
• Non	58	53	62	60
– (NR)	22	28	17	16
	100	100	100	100

**LES CARACTERISTIQUES
DES REpondANTS A LA CONSULTATION**

	Ensemble Base : 8113 %
• EFFECTIFS	
<i>Moins de 10 salariés</i>	19
<i>De 10 à 19 salariés</i>	16
<i>De 20 à 49 salariés</i>	29
<i>De 50 à 199 salariés</i>	19
<i>De 200 à 499 salariés</i>	6
<i>500 salariés et plus</i>	3
<i>Non précisé</i>	7
• CHIFFRE D’AFFAIRES	
<i>Moins de 10 millions</i>	12
<i>De 10 à 49 millions</i>	29
<i>De 50 à 99 millions</i>	9
<i>De 100 millions à 199 millions</i>	6
<i>200 millions et plus</i>	7
<i>Non précisé</i>	37